

SEANCE DU VENDREDI 9 JUIN 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	9	9

Délibération n°09062023-011

Date de la convocation


Le 02/06/2023

Date d'affichage

Objet de la délibération

**ECLAIRAGE PUBLIC
TERRITOIRE
D'ENERGIE**

**REPARATION SUITE
A DIVERS
ACCIDENTS**

Le Maire

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme MEUNIER Elise, Mme TARRIT Maryse

Absent (excusé) : Mme AUXERRE Céline

Secrétaire de séance : Mme MEUNIER Elise

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un projet de convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal pour l'intervention sur 3 points lumineux suite à divers accidents.

L'estimation des dépenses s'élève à 3 900 € HT. Le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux demandant à la commune un fonds de concours égal à 50 % du montant HT, soit un total de **1 950 €**.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- D'approuver la convention de financement des travaux d'éclairage public pour l'intervention sur différents points lumineux, présenté par Monsieur le Maire ;
- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme ;
- De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à 1 950 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG ;
- De prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires au budget primitif communal 2023.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 063-216303255-20230609-09062023011-DE